REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1050

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Participation au Téléthon - Conventions avec EcoFolio et l'Association française contre les myopathies

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Coste

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009

Délibération n° 2009-1050

commission principale :	proximité et environnement
objet :	**Participation au Téléthon - Conventions avec EcoFolio et l'Association française contre les myopathies**
service :	Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la propreté de la Communauté urbaine propose de s'engager à l'occasion du Téléthon 2009 dans une action caritative en partenariat avec EcoFolio.

Aujourd'hui, les papiers, journaux, magazines, annuaires et catalogues font partie des matériaux collectés dans les bacs verts. EcoFolio est l'éco-organisme chargé réglementairement de verser aux communes et aux intercommunalités des soutiens financiers proportionnels à cette collecte.

L'opération menée lors du Téléthon consisterait en la collecte sélective de papiers les 4 et 5 décembre 2009 dont l'équivalent financier sera versé à l'Association française contre les myopathies (AFM).

Participer au Téléthon par ce biais serait l'occasion à la fois de sensibiliser à nouveau les habitants aux consignes de tri et de réaliser une action de solidarité. Elle s'inscrirait dans le cadre de la stratégie de gestion des déchets de la Communauté urbaine en favorisant la valorisation matière, en réduisant l'enfouissement et en limitant l'incinération.

Pendant les deux jours de l'opération, les habitants seraient invités à déposer leurs vieux papiers qui seraient pesés de manière régulière dans différents points de l'agglomération. Un point central serait aménagé afin d'afficher les quantités collectées sur l'ensemble de l'agglomération avec l'équivalent carbone économisé et les recettes équivalentes aux soutiens d'EcoFolio, versées au Téléthon.

A l'issue, EcoFolio doublerait la somme finale issue de la collecte exceptionnelle dans une limite de 18 500€. Les engagements respectifs des différents partenaires feraient l'objet de conventions entre la Communauté urbaine, EcoFolio et l'AFM ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Décide d'organiser une opération exceptionnelle de collecte sélective dans le cadre du Téléthon, les 4 et 5 décembre 2009.

2° - Renonce, au profit de l'Association française contre les myopathies (AFM), à percevoir la subvention d'EcoFolio, correspondant au soutien lié au tonnage de papiers collectés.

3° - Approuve les conventions à passer entre la Communauté urbaine, l'AFM et EcoFolio.

4° - Autorise monsieur le président à signer lesdites conventions.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.